

La régulation des marchés agricoles et la gestion des risques

Eléments de réflexion autour des propositions de la Commission européenne



Vincent CHATELLIER

INRA SAE2 Nantes (France)

Parlement Européen
Workshop du groupe S&D

11 avril 2012 - Bruxelles



Introduction : l'instabilité, une question globale

- **Augmenter la production agricole et la productivité**
 - Investissements en recherche & développement et transferts de technologie
- **Améliorer la transparence et l'information sur les marchés agricoles**
 - Développer des outils de suivi adaptés
- **Renforcer la coordination de la politique internationale**
 - Mise en place d'un forum de réaction rapide ; ciblage populations vulnérables
- **Réguler les marchés financiers des matières premières agricoles**
 - Situation des acteurs dominants
- **Articuler plusieurs mécanismes en se souciant des coûts**
 - Flux commerciaux ; stockage ; marchés à termes ; structuration des acteurs

La gestion du risque et les stratégies des agriculteurs

- **Diversifier les productions agricoles...et rurales**
 - Disponibilités foncières ; formes d'organisation ; spécialisation = efficacité ?
- **Mieux maîtriser le mode de commercialisation des produits**
 - Développement des circuits-courts ; essor de la contractualisation
- **Adopter des systèmes techniques plus économes en intrants**
 - Un juste équilibre entre autonomie, efficacité économique et productivité
- **Utiliser, si possible, les instruments de gestion des risques**
 - Marchés à terme, assurances-récolte...un besoin de formation
- **Privilégier l'épargne de précaution et l'investissement « gagnant »**
 - Le rôle important de la fiscalité et des anticipations à long terme

Les mesures appliquées aux frontières

● Les droits de douane (blocage des négociations OMC)

- Hausse des prix internationaux : réduction des écarts de prix
- Une sensibilité hétérogène des productions agricoles européennes
- Un ciblage des « produits sensibles » : productions sources d'externalités positives
- Renforcer le rôle des normes et la traçabilité dans les filières européennes

● Les restitutions aux exportations

- Des montants désormais très faibles ; avec des stocks publics limités
- Le moment n'est-il pas venu de supprimer les restitutions aux exportations ?
- Le moteur des exports : compétitivité (prix et hors prix) ; innovation ; parité monétaire

● Le fonds d'ajustement à la mondialisation : oui, mais...

Les aides directes : un rôle de stabilisation des revenus

● L'uniformisation des DPU par hectare (un point clé pour le revenu)

- Proportionnalité des soutiens à la taille des exploitations (et les emplois ?)
- Le dispositif plafonnement/modulation aura un impact marginal (subsidiarité)
- Quels seront les hectares réellement éligibles aux DPU après l'uniformisation
- Une fragilisation potentielle des productions herbivores intensives (emplois)
- Le rôle clé des latitudes laissées (échelle géographique d'application de l'uniformisation)

● Le ciblage des soutiens

- Revalorisation des DPU en zones difficiles et aux JA : pourquoi dans le pilier I ?
- Exploitants bénéficiaires des aides : le cas des retraités propriétaires de foncier
- Le couplage minimal : important pour les vaches allaitantes (offre/demande)

● Le « verdissement » des paiements directs

- Des critères simples...mais avec peu d'effets sur les changements de pratiques
- Un risque : l'intensification des surfaces pour compenser l'impact du retrait (7%)

La régulation de l'offre par les quotas de production

● **Suppression des quotas laitiers en 2015**

- Le « paquet lait » adopté par le Parlement européen

- * La reconnaissance du rôle des interprofessions (+informations statistiques sur les marchés)
- * Possibilité offerte de s'organiser en OP ou AOP (pouvoir de négociation des producteurs)
- * Système de gestion de l'approvisionnement pour les fromages AOP et IGP

- De nombreuses questions demeurent pour l'après quota...

- * Les zones de montagne et peu dense sans politique de qualité : quelles stratégies collectives ?
- * L'accompagnement et la formation des producteurs / réduction des écarts de coûts de production
- * Les modalités concrètes de la cessibilité des contrats entre producteurs
- * Le rôle clé des nouvelles technologies et de leur appropriation (gains de productivité plaine/montagne)
- * L'organisation et l'innovation des entreprises pour capter des marchés à l'exportation

● **Suppression des quotas sucriers (contexte de prix internationaux élevés)**

- Est-il nécessaire de procéder à cet abandon dans des délais si rapides ?

● **Suppression des droits de plantation en viticulture (au plus tard 2018)**

- Risque de surproduction ; suppression des vignobles en zones fragiles

L'intervention publique et les filets de sécurité

- **Les conditions de l'intervention publique sont maintenues**

- Déclenchement automatique : blé tendre, beurre et LEP
- Déclenchement sur décisions de la CE : orge, maïs, riz paddy, viande bovine
- un outil utile pour encadrer le niveau des risques...non pour soutenir les revenus
- Les seuils de déclenchement sont devenus (trop) bas (face à la hausse des coûts)

- **Les aides au stockage privé (extension : LEP et fibres de lin)**

- Produits végétaux : sucre blanc, huile d'olive, fibres de lin,
- Produits animaux : viande bovine, beurre, LEP, viandes porcine ovine et caprine

- **Un besoin de règles transparentes et qui s'inscrivent dans la durée**

La gestion des risques...dans le second pilier

- **Participations financières versées aux producteurs pour le paiement des primes d'assurance portant sur les cultures, les animaux et les végétaux et couvrant les pertes causées par des phénomènes climatiques, des maladies ou des infestations parasitaires**
 - Pertes de production supérieures à 30% ; participation limitée à 65%
- **Participations financières aux fonds de mutualisation en cas de maladies animales et végétales ou d'incidents environnementaux**
 - Coûts administratifs liés à l'établissement du fonds ; montants prélevés sur le fonds pour le paiement d'indemnités ; prise en charge des intérêts d'emprunts contractés par le fonds ; participation limitée à 65%.
- **Participations financières aux fonds de mutualisation en vue du paiement de compensations financières aux agriculteurs qui subissent une forte baisse de leurs revenus**
 - Baisse du revenu supérieure à 30% ; participation : maxi 70% des pertes

Les mesures exceptionnelles et la réserve ^(1/2)

- **Mesures de prévention des perturbations du marché (article 154)**
 - Compte tenu de la nécessité de répondre de manière concrète et efficace aux menaces de perturbation des marchés causées par des hausses et des baisses significatives des prix sur les marchés intérieurs et extérieurs...
 - Exemple : la suspension partielle ou totale des droits à l'importation
- **Mesures de soutien des marchés concernant les maladies animales et la perte de confiance des consommateurs (article 155)**
 - Viandes bovine, ovine, caprine, porcine, volailles, œufs, lait et produits laitiers
 - Les mesures sont prises à la demande de l'Etat membre concerné... si celui-ci a rapidement pris les mesures vétérinaires et sanitaires adaptées
 - L'UE participe au financement à hauteur de 50% des dépenses supportées (60% en cas de lutte contre la fièvre aphteuse)
- **Mesures destinées à résoudre des problèmes spécifiques (article 156)**
 - Les cas d'urgence dûment justifiés

Les mesures exceptionnelles et la réserve (2/2)

- **Une réserve d'urgence (article 159) pour réagir aux situations de crise (3,9 milliards d'euros sur la période 2014-2020 utilisables sur trois instruments)**
 - Le régime de l'intervention publique et de l'aide au stockage privé
 - Les restitutions aux exportations (dans la limite des règles de l'OMC)
 - Les mesures exceptionnelles (article 154)
- **Interprétations :**
 - Une logique intéressante : plus de flexibilité et des réactions concrètes
 - Une définition pas très précise des conditions du déclenchement des aides
 - Quel niveau optimal de compensation des chocs économiques ?
 - Qui seront les bénéficiaires finaux de ces mesures ?

Conclusion

- **Une réforme de plus sur le long chemin engagé il y a 20 ans**

- Recul du rôle de l'Etat dans l'orientation des productions agricoles
- Une montée en puissance des outils de gestion du risque (compatibilité OMC)
- Une réforme qui en appellera d'autres à la lumière aussi des faits et expériences

- **Quelques enjeux majeurs**

- Budget alloué à la PAC ; application effective de la subsidiarité
- Acceptabilité politique de cette réforme si peu favorable aux NEM-12 ?
- Un soutien à la surface qui n'intègre que trop modestement la question des emplois
- Les pouvoirs de marché : prix à la consommation / marges de la distribution
- Une certaine confusion sur l'ambition résiduelle des piliers I et II
- Vers la mise en œuvre d'un Pilier III : gestion des risques et paiement de base ?

Merci de votre attention

